

CAPD du 2 février : compte rendu

Trois points principaux à l'ordre du jour de cette commission paritaire : les départs en stage langues vivantes, les barèmes des permutations informatisées et le projet de circulaire du mouvement

Stages langues vivantes:

Suite au peu de succès rencontré par les propositions initiales de stages de formation continue et à la demande des délégués du personnel du SNUipp.28, l'IA avait accepté de relancer un appel à candidature pour deux stages de 2 semaines en langues vivantes.

Avec 66 candidatures pour 40 possibilités de départs, la profession a montré son attachement à la formation continue.

Les critères retenus pour les départs nous ont été communiqués en CAPD. Ils ont été, dans l'ordre, les suivants :

- 1) Nécessité d'une habilitation sur l'école, aujourd'hui couverte par un intervenant extérieur
- 2) Collègue étant inscrit pour obtenir l'habilitation cette année
- 3) Si plusieurs candidatures sur une même école, priorité aux collègues de cycle 3
- 4) Barème

Dans la mesure où les services n'ont pas été en mesure de nous communiquer tous les éléments de ces critères, les résultats sont donnés sous toute réserve, la confirmation devant être connue dans la journée de demain (Il est temps, dans la mesure où les premiers départs sont prévus lundi!!)

Stage du 6 au 19 février

Stage du 20 au 24 février et du 21 au 25 mai

Nom prénom	Barème	Nécessité habilitation	Inscription habilitation	N
RIDREAU Anny	27,86	OUI		0
MORDELET Pascale	27,05	OUI		C
FOUSSEREAU J-Manuel	25,850	OUI		M
MAYET Marie-Claude	24,890	OUI		В
DESGRANGES Hervé	22,910	OUI		BE
BONNEAU Dominique	20,35	OUI		NI
LORGEAS Christian	15,85	OUI		ВІ
FIZET Claire	12,5	OUI	OUI	LA
ROY Hélène	10,64	OUI		LE
AUZERAY Laetitia	7,93	OUI		G
ROUAULT-ABASSI Tristane	6	OUI	OUI	М
BLANC Pascale	27,16	NON	OUI	LE
MOREIRA Valérie	22,65	NON	OUI	LE
TROPE-PETRI Réjane	14,580	NON	OUI	D
RAULT Agnès	13	NON	OUI	LE
VIRY Luc	13	NON	OUI	ES
ERTAULT de la BRETONNIERE	12,03	NON	OUI	0
MENGUY Nadège	9	NON	OUI	LA
PETIT Catherine	8	NON	OUI	М
DE FREITAS Lucie	3,91	NON	OUI	Αl

Nom prénom	Barème	Nécessité habilitation	Inscription habilitation
OUY Mireille	30,000	OUI	
COMMON Caroline	21,930	OUI	
MAYET Isabelle	19,890	OUI	OUI
BOURDIER Elisabeth	14,000	OUI	
BESSEDE Jean-Marc	13,05	OUI	
NIVOIX Michel	11,96	OUI	
BINOIST Maëlle	9,96	OUI	
LALANNE Sandrine	9	OUI	
LEMAITRE M Frédérique	5.68	OUI	
GAUTIER Virginie	1	OUI	
MINEUR Aude	7,35	NON	OUI
LEBRUN Muriel	3,92	NON	OUI
LEVALLET Valérie	16,82	NON	
DOLBEAU Valérie	16,44	NON	
LERET Martine	14,89	NON	
ESTIN Hervé	12,730	NON	
OSMONT Pascale	12,46	NON	
LAMARQUE Caroline	11,91	NON	
MEYER ESTIN Emmanuelle	8,61	NON	
ALMEIDA Lynda	7	NON	

Permutations informatisées :

242 collègues ont déposé un dossier de permutation contre 245 l'an dernier. Cette certaine stabilité des demandes cache en fait des réalités difficiles pour la totalité des collègues en rapprochement de conjoints et pour beaucoup de demandes simples. Nous avons rappelé, à cette occasion, la situation particulière de certains collègues.

Sur l'ensemble des demandes, 25 % le sont au titre des rapprochements de conjoints. 5 collègues ont demandé l'annulation de leur demande et 5 autres n'ont pas confirmé leurs vœux. Les résultats sont attendus pour le 12 mars.

Circulaire du mouvement :

Après un premier groupe de travail en décembre et de nombreux échanges avec les services, une nouvelle mouture de la circulaire nous a été présentée en CAPD. Suite à nos remarques, des corrections seront apportées.

Au titre des modifications, la situation particulière de l'école de Boutigny Prouais a été évoquée. En effet, à partir de la rentrée prochaine, cette école fonctionnera avec le calendrier scolaire des Yvelines, afin d'harmoniser les calendriers de l'école primaire et du collège (Houdan). Cela pose des problèmes à certains collègues de l'école qui ont leur propre enfant scolarisé en Eure-et-Loir. Afin que ces collègues puissent changer de poste, de manière exceptionnelle et pour cette année seulement, les collègues de Boutigny Prouais, nommés à titre définitif, bénéficieront de 50 points supplémentaires dans le cadre du mouvement 2012.

Un paragraphe particulier sera ajouté sur l'école de Boutigny Prouais afin d'attirer l'attention des collègues sur le nouveau calendrier scolaire de cette école.

Cette mesure ne s'appliquera que sur l'école de Boutigny Prouais.

Questions diverses:

<u>Jour de carence pour maladie</u>: après la publication le 1^{er} janvier de cette mesure au J.O., aucun décret d'application n'a encore été édité. En l'absence de précisions, aucune mesure effective ne sera prise pour l'instant et il n'y aura pas d'effet rétroactif de la mesure... si elle n'est jamais appliquée un jour.

<u>Indemnité ZEP</u>: aucune modification pour le versement de l'indemnité n'est envisagée pour l'instant.

<u>Indemnité ECLAIR</u>: si pour la part fixe de l'indemnité, il n'y a aucune ambiguïté sur l'application, la question reste posée quant au versement de la part modulable. L'IA nous a informés que la part modulable ne sera versée qu'en fin d'année scolaire. Elle ne sera pas la même pour tous, c'est l'IEN qui déterminera le montant suivant des critères précis qui restent à définir et qui devraient connus à l'avance (!!!)

<u>Indemnité entrée dans le métier</u> : la seconde partie de l'indemnité devrait être versée sur le salaire de février.